



Compte rendu du conseil municipal du 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 12 avril le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Pascal MANGANONI, Dominique MUTTONI, Jean-Pierre JACQUIN, Liliane CHARITE

Absent excusé : Mickaël ULAS

Secrétaire de séance : Liliane CHARITE

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après s'être fait présenter les dépenses et les recettes de l'exercice 2018, le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal, considérant la régularité des opérations a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2018 qui se solde par

- Un excédent global de fonctionnement de : 99 583.01 €
- Un déficit d'investissement de 15 189.85 €
- Des restes à réaliser de 4 000 €

2/ COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier d'Ornans et le compare au compte administratif du budget du même exercice, produit par la commune.

Ce document s'avère conforme à la réalité budgétaire de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion du Trésorier d'Ornans établi en conformité avec le compte administratif du budget communal.

A la majorité les membres présents approuvent le compte de gestion 2018 du Trésorier d'Ornans.

3/ BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le **BUDGET PRIMITIF 2019**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES dont report de 80 393.16 €	DEPENSES dont report de 15 189.85 €	RECETTES
188 185.00	253 009.16 €	74 454.85 €	74 454.85 €

4/ VOTE DU TAUX DES TAXES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de 2018

	2018	2019
Taxe d'habitation	12.57%	12.47%
Taxe sur foncier bâti	4.05%	4.02%
Taxe sur foncier non bâti	6.42%	6.37%

5/ PRISE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CCLL

Le Maire rappelle le conseil communautaire ayant eu lieu le 20 mars à Vuillafans au cours duquel la CCLL propose aux communes de ne pas prendre la compétence "EAU" en 2020 et de différer cette prise de compétence ; et par contre de prendre dès 2020 la compétence "ASSAINISSEMENT".

Le conseil municipal de SAULES décide à l'unanimité des présents de différer la prise de compétence "EAU" par la CCLL et de transférer la compétence "ASSAINISSEMENT" à la CCLL dès 2020.

6/ OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

VU L'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016 – 2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

7/ PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET

- Cloisonnement parcelles 16 – 17 – 4
- Nettoiement manuel parcelle 30
- Cloisonnement parcelles 24 – 25 – 28

Pour un montant total de 5 700.97 € TTC.

Le Maire, après discussion signera le devis.

Séance levée à 22H30

Prochaine séance le jeudi 28 juin 2019 à 20H30